

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le



ID : 048-214800914-20181112-26_2018-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 26/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12/11/2018**

OBJET : DESIGNATION DE MR ROGER BRUN, 1^{er} ADJOINT POUR SIGNATURE DE L'ACTE D'ECHANGE BOISSONNADE COMMUNE
cette délibération annule la délibération 25-2018 suite à une erreur d'écriture sur un numéro de parcelle

L'an deux mille dix-huit et le douze novembre à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA

Absent :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Qu'il est nécessaire de désigner un membre du conseil municipal autre que le maire pour signer l'acte administratif d'échange des parcelles A 358 et A359 appartenant à Mr BOISSONNADE Jean Louis (issues de la division de la parcelle A199) contre un communal cadastré A360 appartenant à la commune de Marchastel.

en présence du maire, Eric MALHERBE en vue de l'autentification de l'acte par voie administrative.
Mr le maire rappelle que

Le maire ne peut pas avoir simultanément la qualité d'officier ministériel et celle de cocontractant à l'acte de vente.

(JO AN, 10 novembre 1997, n°2984).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-annule la délibération 25-2018 suite à une erreur d'écriture sur un numéro de parcelle

Donne : Pouvoir à Mr Roger BRUN, 1^{er} adjoint au maire pour signer :

- l'acte d'échange des parcelles A358 et A359, appartenant à Mr BOISSONNADE Jean Louis et de la parcelle A360 appartenant à la commune de MARCHASTEL, en présence du maire, Eric MALHERBE,

- tous documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 12/11/2018

Le Maire

